

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (à la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE

EN FRANCE

Le Parlement en vacances. — Grâce et Amnistie. — La Séparation au Sénat.

Voilà le Parlement en vacances ; la politique active ou bruyante va donc chômer.

On se plaint un peu partout de la façon brutale avec laquelle le président du Conseil a clos la session de la Chambre. Les députés discutaient le projet d'amnistie adopté par le Sénat. Sous prétexte d'équilibre impossible à établir entre les condamnés de la Haute-Cour et les officiers républicains punis pour avoir surveillé leurs collègues réactionnaires, M. Lasies fut violent et cette violence fit échouer la loi.

M. Rouvier, pour empêcher toute complication, intervint à la tribune et déclara l'œuvre législative terminée pour l'été. On applaudit d'abord, d'autant que le lendemain, par voie administrative, il sut réaliser ce que n'avait pu faire le projet de loi.

L'amnistie était devenue la grâce. Les royalistes acceptèrent cette grâce en maugréant, en injuriant même le Président de la République ; seul Déroulède refusa d'en user. Mais il n'en reste pas moins que les fauteurs de coups d'Etat sont libérés de toutes conséquences infamantes tandis que les défenseurs acharnés du régime républicain restent sous le coup de peines administratives prononcées contre eux.

La Commission sénatoriale de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat s'est réunie fréquemment pour examiner le projet venu de la Chambre des députés. Un rapporteur a été nommé et il se trouve que ce rapporteur fait partie de la Gauche démocratique ; c'est une indication très nette de la volonté de la Commission d'aboutir sans faiblesse.

Les 16 premiers articles ont été adoptés sans modifications. On s'attendait à voir l'article 4 fort discuté et peut-être même modifié ; à la surprise générale, le libellé de la Chambre a été maintenu.

A L'ÉTRANGER En Russie.

Le Tsar s'aperçoit que la paix devient de plus en plus nécessaire pour son salut. Les incidents du *Potemkine* ont fini par lui dessiller les yeux et c'est pourquoi l'envoyé plénipotentiaire au Congrès de Washington pour traiter de la paix, est chargé de tous pouvoirs et se trouve être De Witte, l'ancien ministre disgracié.

Le retour au pouvoir de De Witte est significatif. Pour définir son rôle en Russie, il est nécessaire de le comparer à Necker, le ministre de Louis XVI. Souhaitons que Nicolas II soit d'esprit moins borné que son ancêtre dans la lignée des chefs d'Etat qui présidèrent à la fin d'un régime.

LE FURETEUR.

Ces Pauvres Congréganistes

On nous avait conté à l'époque de l'exode des congréganistes, toute une histoire alarmante sur le tort qui était fait à notre pays. La Belgique, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, allaient, disait-on, accueillir avec joie les « expulsés ».

Les cléricaux, pendant des mois, s'amuseront à supputer le préjudice causé à la France et le bénéfice réalisé par l'étranger. C'était une occasion pour les patriotes cléricaux, de montrer que l'antichristianisme et l'antipatriotisme s'alliaient assez bien.

Nous sommes maintenant fixés sur l'accueil réservé par nos voisins à la vermine noire en fuite. Plusieurs pays fermèrent énergiquement leurs portes et même dans la catholique Belgique,

on jugea nécessaire de prendre des mesures contre l'invasion noire.

On ne suspectera pas le témoignage de M. de Lur-Saluces ; la conspiration royaliste, à peine de retour de Bruxelles, adresse aux journaux cléricaux une épître larmoyante sur le sort des congrégations en Belgique.

« Les évêques de Belgique, dit le noble gracieux, tout en accueillant avec une insigne bonté nos religieux chassés de leur pays, et en leur prêtant le plus bienveillant concours sur la terre d'exil, se sont vus dans la dure obligation de leur demander l'engagement de ne rien faire qui pût créer une concurrence nuisible aux œuvres belges ou à la main-d'œuvre locale ».

Venu d'une telle source, l'aveu est précieux.

Forcées à ne point mendier, réduites au droit commun dans un pays pourtant cléricale, les congrégations sont dans la détresse, et M. de Lur-Saluces implore pour elles la pitié des catholiques français.

Les conséquences de ce fait sont faciles à tirer : les congrégations réduites aux moyens de tous, sont tombées dans la misère à l'étranger. Or, elles vivaient en France dans l'opulence. Il est donc bien évident que leur fortune scandaleuse était prise sur la fortune publique par des moyens déloyaux contre lesquels les républicains avaient raison de s'élever.

Qui donc ne voit pas aujourd'hui, après l'expérience, que l'expulsion des congréganistes a été pour la République un immense bienfait ?

C. R.

Causeries

SUR

L'ÉGLISE, LE SOCIALISME, LA PATRIE, etc.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que sous ce titre, nous publierons des chroniques d'un réel intérêt dues à la plume d'un écrivain distingué dont nos lecteurs sauront certainement apprécier le talent.

AVANT-PROPOS

Ils avaient réalisé ce beau rêve d'une amitié parfaite. Ils avaient 20 ans, habitaient Paris et étaient étudiants mais leur vie, bien que modeste, n'était point médiocre.

D'un pas allègre, chaque matin, après avoir sobriement déjeuné d'un croissant frais, ils allaient aux bibliothèques ; autour d'eux déjà Paris vivait, non le Paris cosmopolite et maquillé du soir, mais le Paris matinal, travailleur, vaillant, vraiment parisien.

Le long de la route, employés, petites ouvrières, essaïmaient se hâtaient. C'était l'heure où la Seine, fleuve de boue et de gloire, quittait son écharpe de brumes légères.

Les deux amis traversaient le pont des Saints-Pères, puis la cour du Carrousel où sourdait dans ses dentelles de pierre la vieille France, puis la place du Théâtre Français.

Enfin par la rue Richelieu, ils gagnaient, l'âme tendue déjà et abstraite, le temple moderne des idées.

La Bibliothèque Nationale est sans doute un des endroits du monde où il est le plus doux de vivre.

Sur les parquets, les bruits des pas atténués s'éteignent ; les voix chuchotant, n'éclatent pas ; dans l'innombrable forêt des livres, le vent de l'intelligence passe, les feuilles bruissent, un frisson court.

Que vos tabernacles, ô Seigneur ! sont doux et que vos demeures sont aimables !

Ainsi pensaient, dévots et recueillis, ces jeunes gens, dont j'aimais l'âme élégante et dédaigneuse. Puis ils priaient, c'est-à-dire qu'ils travaillaient.

Ils travaillaient, penchés sur des livres, jusqu'au soir.

Mais au crépuscule, à travers les rues populeuses, ils s'en allaient.

Il faisait froid. L'un d'eux pour se réchauffer, achetait deux sous de marrons. Ils marchaient vite. Le spectacle de la rue, peu à peu, ouvrait de nouveau à la vie leur âme repliée.

Ils se retrouvaient enfin dans leur grenier toujours fleuri, et là, au coin du feu, interminablement ils devaient.

Ils étaient grands discuteurs et bavards avec délices.

Ils connaissaient, pour l'avoir éprouvée souvent l'ivresse légère des idées. La bûche, dans le foyer, chantait. Le thé blond des rêveurs sobres, comme dit le poète, mêlait sa fumée à celle de quelques cigarettes, l'intimité de l'humble chambre était toute parfumée.

Ils devaient encore, toujours. Il leur arrivait de lire Michelet, cette âme, Hugo, cette voix. Parfois ils faisaient du grec, comme Croiset.

C'était une société charmante. Ils avaient un amour égal des belles idées et des beaux paysages et ils s'aimaient de les aimer. C'est pourquoi, l'été, ils promenaient autour de Paris leur jeunesse ardente et voilée Côte à côte, à Meudon, à Versailles, à St-Germain, à Marly, dans les allées hautes et droites de cet immense parc français qui enveloppe Paris de ses grâces apprises et de son charme éternel, il leur plaisait d'agiter, l'intelligence en éveil et le cœur ému, les destinées du monde. Tous les printemps, sur les ruines de Port-Royal, ils allaient cueillir les idées candides et les premières violettes.

Et ils découvraient que l'île de France a, plus que nulle autre terre, une figure intelligente et humaine. C'est ainsi qu'ils vivaient.

Mais, dites-vous, ce n'est point là vivre ; et vos jeunes béneficiers n'étaient point jeunes.

Croyez-vous ?

Exaltation d'esprits naïfs et passionnés quehantent les grands problèmes et le désir du vrai, ébranlements secrets de cœurs orgueilleux qui entrent, sans jamais le réaliser, le songe fier et difficile d'un amour qui ne serait point une amourette, ouverture d'imagination où se reflètent les multiples aspects humains ou divins, contingents ou éternels, matériels ou métaphysiques de l'immense univers, fièvre de comprendre et de sentir, bouillonnement de vie intérieure, curiosités, élans, ardeurs, si tu n'es point cela, jeunesse, qu'es-tu ? et si tu n'es qu'autre chose, à quoi sert-il d'être jeune ?

L'un de ces amis incomparables est mort il y a deux ans.

Il s'était imposé d'écrire chaque soir, les entretiens de chaque jour.

Il m'a légué ses manuscrits qui ont tout au moins le mérite d'être exacts.

L'Eglise, le Socialisme, la Patrie, le Passé, l'Avenir, tout ce qui sollicite, au début, du XX^e siècle la curiosité d'un homme jeune qui n'est point une âme vulgaire, tels sont les sujets que ces causeries juvéniles effleurent sans les épuiser.

A titre de document du moins ils peuvent offrir quelque intérêt.

La jeunesse leur sert d'excuse, de garantie et de parure.

Georges DELVIL.

Les troubles en Russie

Une bombe à Helsingfors

Un inconnu a jeté une bombe sur le passage de M. Deutch, adjoint du gouverneur général de Finlande, au moment où celui-ci quittait le palais du Sénat. M. Deutch a reçu des blessures à la main, aux jambes et au dos. L'auteur de cet attentat a pu s'enfuir, malgré la poursuite de cadets de la marine russe.

A Varsovie

Le gouverneur général a confirmé la sentence de mort rendue contre le nommé Stanislas Okszeja, qui jeta une bombe dans un poste de police, le 26 mars dernier.

Ce soir, dans le faubourg de Wola, un agent de police a été frappé de

seize coups de couteau et laissé mort sur place.

Un Maître de Police attaqué

Le maître de police de Nijni-Novgorod a été assailli par une bande de malfaiteurs ; un cosaque de son escorte a été grièvement blessé et le maître de police n'a échappé à la mort que grâce à l'arrivée d'une patrouille de cosaques qui tua deux assaillants et en arrêta onze.

Les grotesques

La République n'a qu'à bien se tenir. Messieurs Buffet et de Lur Saluces vont continuer la lutte à outrance pour le triomphe de leur Roy. Ils l'ont déclaré dans la réunion organisée lundi par le comité royaliste de la Seine (douze pelés et un tondu), et M. Vaugeois un des fondateurs, qu'on ne l'oublie pas, de la Patrie Française, un des inventeurs du nationalisme, a « en quelques paroles vibrantes, préconisé hardiment le coup d'Etat pour ramener en France le premier des exilés, le roi ».

M. Vaugeois, on le voit, ne veut pas perdre de temps. Il lui tarde de prendre place à la Cour, mais le malheur est que son Roy soit beaucoup moins pressé que lui. Celui-là se tient tranquillement à l'étranger et tout ce qu'il peut faire pour retrouver son trône, c'est d'envoyer de temps à autre par la poste, quelque ridicule papier que personne ne se donne la peine de lire. Mais il se garde de donner de sa personne. Ses partisans sont bien servis !

Ils veulent, il est vrai se donner de temps à autre des illusions, et à l'aide d'une figuration recrutée à grand peine, ils affectent de tenir des réunions royalistes. Leurs manœuvres sont simplement grotesques.

Pauvres gens ! Où sont donc leurs troupes ? Combien d'entre eux oseront se présenter aux élections drapeau franchement déployé ?

Ils ne savent que trop qu'ils représentent un parti mort et ce ne sont pas les grossièretés des Buffet et des Lur Saluces qui le ressusciteront.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La défense de Vladivostock

Les russes s'occupent activement d'assurer la défense de Vladivostock, en prévision du siège qui paraît être imminent.

On a, à cet effet, sensiblement renforcé la garnison de la place en portant au nombre de quatre les bataillons dont se composent les régiments de la circonscription d'Oussori, qui font partie des brigades de tirailleurs de la Sibirie orientale. On a formé en outre une nouvelle division.

Les troupes d'artillerie de Vladivostock ont été renforcées par des nouveaux bataillons envoyés des garnisons de la Russie d'Europe.

La place de Vladivostock possède également un parc aérostatique militaire organisé d'après les principes les plus modernes, qui, en cas de siège, sera à même de rendre d'importants services, car il permettra au commandant de la place forte assiégée de suivre d'une façon sûre les mouvements de l'armée ennemie.

En mer

L'amiral Dewa dit dans son rapport que les Japonais ont fait prisonniers un lieutenant et treize fusilliers marins du cuirassé *Soucaraf*, qui étaient débarqués d'une chaloupe à la pointe Enduma, dans l'île Sakhaline. Les prisonniers ont raconté qu'ils avaient reçu l'ordre de conduire jusqu'à Vladivostock le vapeur anglais *Oldhamia*, qui avait été capturé ; l'*Oldhamia* échoua sur l'île Urup, au milieu du brouillard. Alors les Russes l'incendèrent et l'abandonnèrent le 17 juin.

INFORMATIONS

La Séparation

La commission sénatoriale de la séparation s'est occupée des articles relatifs aux Associations culturelles.

L'article 18 a été adopté après une longue discussion, à laquelle ont pris part MM. Guillier, de Las Cases, Faure, Perrier et Maxime Lecomte.

A propos de l'article 19 relatif à la formation des Associations et au nombre des personnes qui doivent y prendre part, M. de Las Cases a demandé que les Associations pussent recevoir des dons et legs suivant la loi de 1901, c'est-à-dire d'une façon illimitée. L'amendement a été combattu par MM. Antoine Perrier, Lechevallier et Maxime Lecomte, qui ont pu établir qu'il reconstituait les biens de main-morte. Cet amendement est repoussé.

M. Alasser a repris sa proposition tendant à autoriser les communes à subventionner le culte sous certaines conditions. Cette proposition a été repoussée.

Les articles 19, 20 et 21 ont été adoptés.

Une grande discussion a eu lieu sur l'article 22 sur la question de savoir en quoi consisteront les revenus des Associations.

Commission du Budget

La commission du budget, réunie sous la présidence de M. Georges Cochery, a adopté le budget de l'Agriculture, des chemins de fer, de l'Etat, de la Légion d'honneur, des postes et télégraphes.

Sur ce dernier, des observations ont été échangées en ce qui concerne les frais de séjour dans les villes de service téléphonique, la télégraphie sans fil, l'emploi de la bicyclette. Ce budget a été adopté conformément aux propositions du gouvernement, avec augmentation de plus de 10 millions sur l'exercice précédent. Cette augmentation permet de réaliser des améliorations considérables tant au point de vue de la situation du personnel que du fonctionnement du service.

Parmi les premières améliorations, il faut citer l'élevation à 3.300 fr. du traitement maximum des commis, le congé gratuit à tous les receveurs de bureaux simples et des facteurs-receveurs, et une notable augmentation dans les frais d'aides.

Parmi les secondes, des renforts considérables de personnel pour le service téléphonique tant à Paris que dans les départements et la création d'un grand nombre d'établissements postaux.

Les funérailles de Léon XIII

Judi matin, à 10 heures, ont été célébrées à la chapelle Sixtine les funérailles solennelles de Léon XIII.

On sait que lors de sa mort, le pape Léon XIII avait été transporté solennellement dans un tombeau provisoire en attendant l'inhumation définitive.

Le pape Pie X assistait à la cérémonie ainsi que de nombreux cardinaux, le corps diplomatique au complet, la famille Pecci, les chevaliers de Malte et plusieurs invités.

Le cardinal Vincent Vannutelli a célébré la messe. Le pape a donné l'absoute.

Petites Nouvelles

On annonce la mort à Villeneuve-de-Rivière (Haute-Garonne), du général de division Castex, à l'âge de 58 ans. Le général Castex avait été directeur de l'infanterie au ministère de la guerre : c'était un ferme républicain.

Ses obsèques ont été purement civiles.

Le dernier recensement nous apprend que le chiffre de la population de l'Allemagne dépasse aujourd'hui 60 millions.

La population a augmenté de 800.000 habitants pendant l'année 1904.

M. Cavaignac, député de la Sarthe, annonce qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat.

Rome est depuis quelques jours la proie de moustiques. Les habitants ne savent pas comment s'en défendre. Les piqures, qui sur les hommes sains produisent une forte excitation nerveuse, font instantanément s'évanouir les enfants et les malades. Les médecins déclarent ne rien comprendre à ces étranges phénomènes.

On annonce que le terre-neuvier Charles-Gustave, de Fécamp, a coulé sur les lieux de pêche de Terre-Neuve, l'équipage a été sauvé.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Jaurès dans l'Humanité :

Aussi bien il y a quelque imprudence à prononcer à propos des rapports de l'Etat et de l'Eglise le mot de coup d'Etat. Ce n'est pas la Séparation qui est le produit d'un coup d'Etat, mais bien ce Concordat qu'elle vient enfin abolir. Le Concordat fut une suite de Brumaire. Il fut une des machines d'oppression par lesquelles le César, violateur de la Constitution et des lois, tenta de constituer et d'assurer son autocratie. C'est un trait que Challemel-Lacour a marqué avec une force admirable dans une série d'articles publiés par lui à l'occasion de la mort de Napoléon III et où, considérant le bonapartisme comme irrévocablement éliminé de l'histoire, il faisait l'anatomie du cadavre.

Revue de la presse locale

Du Quercinois :

D'ailleurs pourquoi s'engager, pourquoi se lier les mains avec l'Angleterre ? L'intérêt de celle-ci est de nous attacher à son sort et de déclarer ensuite la guerre à l'Allemagne. De cette façon elle nous entraînera, malgré nous, dans la grande conflagration qu'elle désire et qu'elle prépare. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les patriotes ont signalé les dangers qu'Albion fait courir à la paix du monde. Déjà, en 1792, les républicains dénonçaient solennellement l'Angleterre comme la Carthage moderne et que l'ennemie du genre humain. Va-t-on maintenant, sans consulter le pays, faire avec l'Angleterre une nouvelle Duplice, qui ne serait faite que de duplicité ? On ne commettra pas cet acte de pure folie.

CHRONIQUE LOCALE

Tableaux d'avancement

Une modification importante, intéressant les officiers de la réserve et de l'armée territoriale, provenant de l'armée active, vient d'être apportée par le ministre de la guerre à l'instruction ministérielle du 1^{er} juillet 1901, pour l'application du décret du 15 mars 1901, relatif à l'établissement des tableaux d'avancement.

L'article 22 de cette instruction a été complété comme suit :
Sont dispensés du certificat d'aptitude pour le grade de capitaine et de commandant, les officiers de la réserve et de l'armée territoriale provenant de l'armée active qui ont été l'objet de propositions pour l'avancement au titre de cette dernière armée.

Toutefois, seront seuls considérés comme ayant été proposés au titre de l'armée active, les officiers qui, inscrits antérieurement à leur passage dans la réserve ou l'armée territoriale sur les états de proposition adressés à l'administration centrale, n'auront pas été ajournés par le commandant du corps d'armée.

Postes

Sur la proposition de M. Alexandre Bérard, sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes, M. Dubief, ministre du commerce, vient d'approuver la mise en adjudication très prochaine de la fourniture pour six ans, à partir du 1^{er} janvier 1906, des

effets d'habillement aux sous-agents et ouvriers de l'administration des postes et des télégraphes. Le montant annuel de cette fourniture est évalué à plus de deux millions.

D'après les dispositions nouvelles insérées au cahier des charges, la vérification et la réception des tissus pourront avoir lieu dans la ville choisie par l'adjudicataire, parmi celles indiquées au cahier de charges; ce nouveau système, qui repose sur le principe de la décentralisation, permet aux maisons d'importance secondaire de prendre part à l'adjudication, stimule la concurrence et tient compte des intérêts régionaux.

CAHORS

Quatrième lettre ouverte à M. Louis-Jean MALVY

Conseiller général de Vayrac

Monsieur le Conseiller général,

Comme vous je serai aussi bref que possible, car le débat me paraît épuisé et, à vouloir le continuer, nous ne pourrions que tomber dans des redites perpétuelles. Mais puisque vous êtes rentré dans la question et que vous reproduisez les mêmes affirmations, que je crois cependant avoir suffisamment rétorquées, sans les appuyer sur des arguments nouveaux, je me vois obligé de vous adresser quelques mots de réponse.

Deux points, dites-vous, ont fait l'objet de notre polémique :

1° Une question de principe ;

2° Une question de fait se rattachant au vœu que vous avez présenté au Conseil général.

Sur la question de principe, vous me reprochez de nouveau d'avoir déclaré que l'Eglise était propriétaire des biens du clergé et que, en supprimant le budget des cultes, on commettait une spoliation.

J'ai répondu, ce me semble, d'une manière catégorique à ce reproche, non seulement par des arguments juridiques, mais encore en m'appuyant sur l'opinion de Mirabeau que cependant vous invoquez vous-même.

Oui, Mirabeau a dit, comme vous l'affirmez : « Toute nation est seule propriétaire des biens de son clergé » ; mais vous avez oublié d'ajouter, sans doute involontairement, que ce même Mirabeau avait déclaré en même temps « que ces biens ont une destination spéciale qu'il ne faut pas cesser de remplir et ils sont irrévocablement donnés non point au clergé, mais à l'Eglise, mais au service des autels, mais à l'entretien des Temples » et plus loin il ajoutait : « que l'intention des donateurs de ces biens ne peut être trompée quoi que la nation se déclare propriétaire. » Or, je n'ai pas soutenu autre chose, tandis que vous soutenez l'opinion contraire.

C'est que les propriétés qui sont données à une personne morale comme l'Etat, le clergé, la commune, le département, les hospices, les bureaux de bienfaisance, etc., pour un objet déterminé ne peuvent être assimilées aux propriétés des particuliers et je m'étonne qu'un juriste tel que vous fasse une confusion aussi profonde. Ces personnes morales n'ont pas le droit d'en faire ce qu'elles veulent; ces propriétés sont grevées d'une charge; elles ont été données pour une affectation spéciale et on est tenu de les employer à cette destination et à celle-là seulement.

Il importe, dès lors, assez peu au fond que la gérance de cette propriété passe entre les mains de X ou de Y, si ses revenus continuent à être affectés à l'objet pour lequel elle a été donnée. Dans l'espèce, les biens que possédait le clergé avant la Révolution lui avaient été légués pour faire face aux frais du culte catholique. Or, la Nation, en se substituant au clergé pour l'administration de ces biens, décida qu'elle continuerait à les affecter à l'entretien du culte et des ministères de la religion, conformément à la volonté des donateurs. C'est tout simplement cette doctrine que j'ai soutenue après Mirabeau et les Constituants et c'est parce que aujourd'hui on l'abandonne, que je n'ai pas pu m'associer à cette violation de l'engagement pris par l'Assemblée Constituante.

Les hospices, les bureaux de bienfaisance possèdent, eux aussi, des biens qui peuvent être évalués à trois ou quatre milliards; mais les revenus de cette énorme fortune doivent être affectés au soulagement des pauvres et la loi ne permet pas à ces établissements d'en faire un autre usage.

Or, que diriez-vous, M. Malvy, si l'Etat venait à s'emparer de ces biens sans continuer à en appliquer les revenus à secourir les malheureux. Je suis persuadé que vous déclareriez qu'il n'en a pas le droit et qu'il commet une véritable spoliation. Les deux cas sont cependant identiques et il y a même ceci de particulier dans l'espèce qu'ils sont inséparables, car avant la Révolution, le Clergé était chargé non seulement des frais du culte, mais encore du soulagement des pauvres. Or les dons et legs qu'il recevait étaient destinés à ces deux objets. Par conséquent, si la confiscation de la partie de ces biens affectée aux pauvres est injuste, celle de la partie affectée à l'exercice du culte ne l'est pas moins. Vous êtes donc obligé, pour être logique, de vous ranger à mon avis, à moins que l'amour-propre ne l'emporte chez vous, ce que je ne puis admettre, sur l'amour des malheureux.

Arrivons maintenant à la question de fait. Vous n'en avez rappelé qu'un tandis qu'il y en a deux. Vous n'avez pas seulement promis un dégrèvement aux agriculteurs, vous leur promettez en même temps une plus grande liberté de conscience. Or, je m'étais permis de vous répondre que, en mettant à la charge des fidèles les frais du culte qui sont aujourd'hui payés par l'Etat, vous portiez une atteinte d'autant plus grave à la liberté de conscience que ce sont surtout les pauvres, les malheureux, ceux qui ont le plus besoin des consolations de la religion qui en pâtissent, car ils seront dans l'impossibilité de payer. Et j'ai cité à ce sujet les paroles de Robespierre, ce terrible conventionnel qui ne peut cependant pas être taxé de cléricalisme : « La suppression des fonds affectés aux cultes, loin de soulager le peuple, fera au contraire retomber sur lui, toutes les dépenses cultuelles ».

Passons à l'autre question de fait. Vous avez demandé que les disponibilités provenant de la suppression du budget des cultes fussent affectées exclusivement au dégrèvement de l'impôt foncier. Je vous ai fait observer que, si l'intention était bonne, malheureusement ce dégrèvement ne pourrait profiter aux cultivateurs les plus intéressés, c'est-à-dire les plus pauvres, car il y a plus de la moitié de nos agriculteurs qui ne paient pas d'impôt foncier à l'Etat, et que, par conséquent, l'Etat ne peut pas leur enlever un impôt qu'il ne perçoit plus.

Vous me répondez néanmoins en grosses lettres et d'un ton tranchant : « L'affirme au contraire, qu'il n'y a pas un seul contribuable inscrit à la cote de l'impôt foncier qui ne serait pas dégrèvement par l'adoption de mon vœu et je le prouve. » Et alors vous produisez un tableau qui est un véritable casse-tête chinois pour montrer ce que tout le monde sait que les agriculteurs paient, en outre des centimes additionnels communaux et départementaux sur le foncier et qu'ils seraient dégrévés d'une partie de ces centimes.

Je constate d'abord que vous me donnez raison, car vous reconnaissez implicitement que les petits cultivateurs dont j'ai parlé ne pourront être dégrévés, le cas échéant que sur les centimes additionnels, c'est-à-dire sur les impôts communaux et non sur la part de l'Etat. Et encore, pour qu'ils soient dégrévés d'une partie de leurs centimes fonciers, il faut que le Conseil municipal en décide ainsi. Or, ce que fera chaque conseil, vous n'en savez rien.

Il n'y a pas, en effet, que des centimes sur le foncier non bâti, il y en a sur le foncier bâti, sur les portes et fenêtres, sur la mobilière, sur les patentes. Il est probable que les conseils municipaux voudront être agréables à tout le monde et que, s'ils se décident à employer à des dégrèvements les fonds qui leur seront alloués, ils en feront profiter toutes les catégories de contribuables, aussi bien les gros que les petits, aussi bien les industriels et commerçants que les agriculteurs et alors, je le demande, que recevront les petits cultivateurs auxquels vous vous intéressez ? Quelques centimes, bien rarement quelques francs. Et c'est pour un aussi maigre résultat que vous ne craignez pas d'alarmer toutes les consciences, de semer la division dans nos communes, de provoquer la guerre religieuse au foyer domestique, au risque de compromettre peut-être irrémédiablement la République.

Enfin, en terminant, vous cherchez à me railler au sujet de mon attitude dans la question de la séparation. J'avoue très humblement que je ne suis pas, comme vous, assez sûr de mon jugement, assez pénétré de moi-même pour trancher, avec votre assurance souveraine, un problème aussi grave, aussi troublant, auquel l'opinion n'est pas préparée et sur lequel elle n'a pas été consultée. Comme les plus grands hommes d'Etat de la troisième République, ceux qui ont le plus contribué à la fonder, qui ont eu la charge du pouvoir et connu par suite ses lourdes responsabilités, je n'ai pu m'empêcher d'éprouver des hésitations, des craintes devant ce saut dans l'inconnu et je suis vraiment confondu en voyant de quel cœur léger vous jetez la République dans un aléa aussi redoutable.

Vous ferez bien de méditer ces paroles que le rapporteur lui-même de la loi, M. Briand, a prononcées dans le discours qui a été affiché dernièrement sur nos murs : « Quand des hommes comme Gambetta, comme Jules Ferry, comme Paul Bert, comme Waldeck-Rousseau qui n'étaient pas, je pense, insensibles aux principes républicains et qui, en fait d'anticléricalisme, avaient donné leur mesure, ont reculé devant la réforme dont des circonstances imprévues nous ont imposé la réalisation, leurs hésitations, leurs inquiétudes, ne doivent-elles pas être pour nous un enseignement ? »

Ne nous font-elles pas un devoir de mesurer exactement nos actes » au souci des grands intérêts républicains dont nous avons la garde ? » Nous n'avons pas le droit de faire une réforme dont les conséquences puissent ébranler la République, etc. »

Mon crime a été de partager les inquiétudes, les hésitations de ces grands républicains et de n'être pas encore convaincu que la réforme n'aurait pas pour conséquence d'ébranler la République, malgré les améliorations qui ont été apportées au projet primitif.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller général, l'assurance de ma considération distinguée.

REY.

LES ÉCONOMIES

De M. l'Ingénieur en Chef

Le Quercinois avec un plaisir extrême, a enregistré la protestation que nos révélations sur la gestion occulte du Bluffer en chef des Ponts provoqua de la part de quelques sous-ordres.

Le Quercinois a eu raison : il a ainsi confirmé ce que nous disions que nous affirmions, que seuls les réactionnaires ou les intéressés pouvaient défendre le premier personnage des Ponts du Lot.

Mais la protestation n'est pas la preuve que les cantonniers, approuvent le stupide factum : les cantonniers, humbles travailleurs dont la situation mérite tant d'être améliorée, ne s'associeront jamais à une œuvre mauvaise de flagornerie; républicains, ils ont espoir que le gouvernement de la République fera son possible pour donner satisfaction à leurs desiderata, et ils savent que la presse républicaine leur est dévouée.

Aussi leurs regrets sont grands aujourd'hui, de voir que la presse réactionnaire défend la cause de l'ingénieur.

De plusieurs points du département, des protestations de cantonniers nous parviennent affirmant que jamais leur cause n'a été liée à celle du Bluffer en chef des Ponts : des protestations identiques nous sont parvenues du personnel et dans toutes ces protestations la même note domine : les sous-agents et agents « n'ont pas à s'immiscer dans la campagne juste que nous menons contre l'ingénieur » ; ils nous adressent « avec leurs sympathies pour tout ce que nous avons toujours fait pour eux l'expression de leur dévouement à la cause républicaine », et ils protestent contre « l'intervention de la presse réactionnaire dont le concours n'aurait jamais dû être sollicité ».

Nous connaissons à notre égard et à l'égard de la cause démocratique, les sentiments de ces excellents travailleurs ; l'assurance qu'ils nous donnent que ces sentiments sont toujours les mêmes, était inutile. Nous n'avons jamais douté de la grande majorité des cantonniers ; les protestations que nous avons lues dans les journaux réactionnaires ou intéressés, n'émanant pas d'eux ; aussi nous n'en avons tenu aucun compte, pas plus que n'en ont fait cas tous les républicains.

La presse réactionnaire peut prendre la défense du bluffer en chef ; aujourd'hui nous sommes fixés : des protestataires furent jadis agents bonapartistes dans le Lot et puis l'ingénieur est un ancien candidat boulangiste à Lorient.

Les amis retrouvent toujours une fois ou l'autre : car après avoir grimacé auprès des républicains pendant quelques années, l'ingénieur a cru que sa personnalité leur était indispensable ; il a fait volte-face, il est revenu à ses premières amours.

Nous n'essaierons pas de l'en éloigner, mais que ses dévoués sachent que nous ne passerons pas sous silence ses frasques et ses virements (contentons-nous de cette expression) et que nous poserons encore au ministre des travaux publics la question suivante :

Quelles mesures auraient été prises contre un modeste fonctionnaire si celui-ci avait fait inscrire un de ses parents ou amis sur l'état relatif aux ouvriers employés à des travaux et lui avait, à ce titre, alloué un salaire, alors que ce pseudo-ouvrier était loin, très loin des chantiers et qu'il touchait déjà, et en même temps, un traitement comme fonctionnaire dans la même administration.

LOUIS BONNET.

Ça ne prend pas

Du moment que le Quercinois prend la défense de l'ingénieur, c'est que la protestation des cantonniers n'est l'œuvre que de quelques-uns d'entre eux.

Elle n'a dès lors aucune valeur, car chacun a vu les dessous de cette défense pro domo.

Mais le Quercinois nous a demandé récemment si la campagne justifiée que nous menons contre l'ingénieur ne se rattachait à aucune affaire de loge.

Le Quercinois veut paraître renseigné : il ne l'est pas ; sans quoi il saurait que c'est au contraire son ami, son protégé qui, ces jours derniers, a essayé de faire intervenir un membre du Grand Orient pour... arranger les choses !

Certaines lettres que nous possédons en fait foi.

Le Quercinois voit que le Bluffer en chef des Ponts sait faire flèche de tout bois.

Mais ça ne prend pas.

L. B.

Procès de presse

Le groupe de la Libre-Pensée « Science et raison », se jugeant difamé par un article du Quercinois du 4 juillet dernier, fait citer en police correctionnelle M. Plantade, gérant de ce journal.

M^e Lacaze, avocat, assisté de M^e Sautet, avoué, soutiendront la plainte.

La Chambre syndicale des mineurs, terrassiers et manœuvres de Cahors, assigne aussi M. Plantade en police correctionnelle, pour injures et diffamations contenues dans un article paru dans le Quercinois du 20 juillet et relatif à l'incident soulevé par le curé de St-Urcisse au moment des obsèques de Laucou.

Les terrassiers ont également confié leurs intérêts à M^e Lacaze, avocat et à M^e Sautet, avoué.

Comité de patronage des écoles publiques des 2 cantons de Cahors

Un comité de patronage des Ecoles publiques dont le siège est à l'école de la rue du Lycée à Cahors a été fondé par les Instituteurs publics des 2 cantons de Cahors.

Ce patronage a pour but de s'intéresser aux anciens élèves des écoles publiques laïques après leur sortie de l'école et de faciliter leur entrée dans le commerce, l'industrie, l'horticulture etc., l'accès aux emplois de commis aux écritures dans les diverses administrations ou Sociétés, chez les notaires, avoués, huissiers, etc.

Les familles n'ont qu'à demander l'inscription de leurs enfants sur un registre ouvert au siège du patronage et à produire un certificat de l'instituteur de la commune. Le comité s'occupera immédiatement du placement du postulant.

Les Commerçants, les Industriels, les horticulteurs et en général toutes les personnes employant des jeunes gens dans leur administration ou leurs bureaux sont priées de s'adresser à M. Vidal, directeur de l'école de la rue du Lycée, Président du comité de patronage des écoles publiques.

Toutes les demandes et offres seront soigneusement inscrites que sa satisfaction leur soit donnée dans le plus bref délai possible.

Le Comité.

Collège de Jeunes filles

La Distribution des Prix aux élèves du Collège de Jeunes filles, a eu lieu ce matin sous la présidence de M. Virenque, secrétaire général du Lot, assisté de M. Roques, inspecteur d'Académie de Mademoiselle Camus, Directrice.

Presque toutes les notabilités de la ville et un nombreux public assistaient à la cérémonie.

Après le discours du Président, très fréquemment et très vivement applaudi, il a été donné lecture du Palmarès.

Voici le nom des élèves qui ont obtenu le plus de nominations :

Mesdemoiselles :

5^e année. — Marguerite Maturié, Jeanne Roussille, Hélène Capdeville, Gabrielle Leymarie, Noëlle Moulès, Jeanne Marqués.

4^e année. — Jeanne Bouzou, Yvonne Alis, Constance Constans, Marie Rouquayrol, Marie-Jeanne Pébeyre, Marguerite Paireadeau, Marie-Louise Amouroux, Alice Vacher, Hortense Conduché, Reine Frézal, Anna Gallier.

3^e année. — Marie Pachent, Madeleine Delaneau, Anna Soulié, Germaine Rigal, Marie-Louise Dumeaux, Suzanne Mergier, Juliette Paireadeau, Lucie Miquel, Valentine Alary, Odette Coueslant, Joseph Le Roy, Anna Jean, Marie-Thérèse Lacombe, Marie-Louise Hug.

2^e année. — Germaine Capdeville, Lucie Courtéjoul, Renée Combes, Georgette Guyot, Marie Valat, Alice Souleillou, Henriette Gallaire, Amélie Joffreau, Jeanne Alibert, Marguerite Boutonnet, Marthe David, Germaine Laval.

1^{re} année. — Thérèse Piot, Yvonne Courounet, Reine Thubié, Elise Souillac, Madeleine Villadiou, Berthe Chastagnol, Hélène Gagnayre, Marthe Roussille, Marguerite Gibert, Alice Lagarde, Angéline Mazoyer, Marguerite, Lagarde.

Enseignement primaire.

1^{re} CLASSE PRIMAIRE ; 1^{re} Division. — Germaine Molinié, Angéla Bro, Thérèse Gazel, Marguerite Vialleix, Marie-Louise Dèzes, Thérèse Dupuy, Isabelle Blanc, Marguerite Hava, Germaine Gras, Jane Estang, Dalila Mazet.

2^e Division. — Amélie Molinié, Jeanne Manhiabal, Noëlla Coueslant, Adrienne Bras, Laure Larraye, Marguerite Hullo, Jeanne Lestandi.

2^e CLASSE PRIMAIRE ; 1^{re} Division. — Louise Poutensan, Zoé Dumonteil, Geneviève Lescale, Marguerite Lavelle, Marguerite Fourès, Jeanne Garric, Francine Cayrac, Suzanne Gélis, Angéla Lagarde.

3^e Division. — Madeleine Nayrac, Gabrielle Molinié, Germaine Rames, France Marqués, Marguerite Bach, Jeanne Babec, Madeleine Gladel, André Contou, Maria Calmon.

3^e CLASSE PRIMAIRE ; 1^{re} Division. — Antoinette Chéry, Marguerite Périé, Marie-Louise Lachaise, Marie-Rose Combelles.

2^e Division. — Odette Azéma, Paule Couyba, Marguerite Bessières.

3^e Division. — Renée Larroque, Paule Aguzou, Jeanne Fourcade, Jeanne Tassart, Jeanne Mauriés, Andrée Verdier, Marguerite Dulac, Antoinette Ségol.

Contributions pour 1906

L'Officiel publie le tableau de fixation des contingents, en principal, de chaque département pour l'exercice 1906, relatif aux contributions foncières (propriétés non bâties), personnelle-mobilière et des portes et fenêtres.

Voici la fixation pour le département du Lot :

Foncière (propriétés non bâties) : 813.710 francs ; personnelle-mobilière : 188.746 francs ; portes et fenêtres : 175.022 francs.

Fête vénitienne de l'Aviron Cadurcien

La fête vénitienne que la Société l'Aviron cadurcien organise demain dimanche promet, d'être des plus brillantes si l'on en juge par les préparatifs déjà faits.

Sans compter l'excellent concert donné par la musique militaire et l'Orphéon, le cinématographe installé sur une barque au milieu du Lot sera sans contredit une des plus grandes attractions de la fête.

Aussi espérons-nous que le beau temps aidant, nombreuses seront les personnes qui iront, dans ce joli coin du Lot, respirer un peu de fraîcheur et jouir, en même temps, d'un spectacle unique.

Ajoutons que les jeunes cadurciennes ne seront pas oubliées, la fête devant être clôturée par un bal champêtre qui promet d'être des plus animés.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par la musique militaire :

Allégo milit. (Paris-New-York)	Trespailly.
Si j'étais roi (ouverture)	Adam.
Gloire aux femmes (mazurka)	Strubl.
Therese (valse)	Gungl.
Sans cervelle (polka)	Aufay.
Sobre las olas (valse)	J. Rosas.
Montevideo (allegro)	Trespailly.

Dispositions générales

Afin d'éviter les accidents qui pourraient se produire, il est recommandé à toutes les personnes montant des embarcations de mettre à l'avant du bateau une lanterne rouge et à l'arrière une lanterne blanche.

D'autre part, pendant la durée des projections lumineuses, aucune embarcation ne devra se tenir entre la berge et la barque du cinématographe.

Rappelons que le prix unique d'entrée est de 0 fr. 50 par personne avec réduction de moitié pour MM. les militaires.

Distinction honorifique

Nous apprenons avec plaisir la nomination au grade d'officier de l'instruction publique de notre distingué compatriote, M. Bessou, professeur au lycée Colbert, à Paris.

Nos vives félicitations.

Note de la Place

Inspection du général Donop
M. le général Donop passera l'inspection des corps et services de la place de Cahors du 25 au 30 juillet courant.

Le général recevra individuellement MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale qui désireraient se présenter à lui.

Dans chaque corps ou services, ces officiers seront immédiatement reçus après les officiers de l'active sans nouvel avis.

Véloci-Sport Cadurcien

Les membres du V. S. C. sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le lundi, 24 du courant, à huit heures et demie du soir, au siège du Club (Grand café Tivoli).

Ordre du jour :

Cours de fond de Toulouse à Cahors et retour, organisée par la société la Pédale des Minimes, avec le concours du Véloci-Sport Cadurcien, sous le patronage du journal l'Auto, le dimanche 13 août.

Questions diverses.

Présence indispensable.

Noyé

Jeudi soir, le jeune Bergeaud, âgé de 19 ans, comptable, demeurant à Cahors, se baignait vers 6 heures, en aval de la chaussée de Saint-Georges.

Le malheureux jeune homme qui ne savait pas nager commist l'imprudence de s'avancer au large, lorsqu'il disparut tout à coup.

Des baigneurs cependant nombreux sur la berge, M. Clary essaya de lui porter secours ; ce fut M. Conte fils, de Saint-Georges qui traversa la rivière à la nage et plongea à l'endroit où Bergeaud avait disparu ; il ramena le corps de l'infortuné jeune homme.

C'était trop tard, l'asphyxie avait fait son œuvre ; malgré les soins prodigués par M. le docteur Mendailles, Bergeaud ne put être rappelé à la vie.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 22 juillet 1905

Naissances

Bernard, André-Charles, à la Martenité.

Courtès, Renée-Louise-Jeanne, rue Brives, 7.

Publications de Mariage

Delpech, Romain, cocher, et Jach, Louisa, fille de service.
Barbe, Germain-Charles, artiste, et Marty, Anne, s. p.
Autefage, Pierre-Bernard, avoué, et Dutour, Lucie-Hermanie, s. p.

Mariages

Rosignol, Firmin, cultivateur, et Barthes, Antoinette, s. p.
Bessès, Edouard-Aristide, cultivateur, et Plagnol, Marguerite, s. p.
Sémirot, Henri-Louis-Achille, facteur, et Couaillac, Marie-Catherine, s. p.
Correch, Bernard-Léon, terrassier, et Fraysse, Elodie, fille de service.
Ruamps, Jean-Louis, tailleur, et Monguiral, Françoise, fille de service.

Décès

Delimoges, Charles-André, 2 mois, rue Nationale, 32.
Laucou, Jean, maçon, 52 ans, rue St-Urcisse, 16.
Couderc, Marie, veuve Dajean, 72 ans, avenue de Toulouse, 9.
Toulza, Pierre, cantonnier en retraite, 69 ans, rue Nationale, 71.
Tulé, Pierre, cultivateur, 34 ans, à Péchagal.
Bergeaud, Jean-Georges, comptable, 19 ans, célibataire, rue de la Liberté 14.

Arrondissement de Cahors

Concours

Cric-Crac change ses batteries. — Touché, mais comme il faut ! Et sa fureur s'augmentant de ce qu'il n'avait jamais pu atteindre ses adversaires avec des armes trop molles. M. Cric-Crac se dérobait ces jours derniers exclaimant un adieu éternel. C'était toujours du jésuitisme pur : les batteries seules allaient être changées, le tireur restait le même. Se sentant trop à découvert sur la Croix, reniant un nom de bataille qu'il avait si bien choisi, mais dont il commençait à regretter l'usage, M. Cric-Crac est charitablement prévenu qu'il a encore à rectifier son tir : Ses exploits ne peuvent être dangereux que pour lui-même. Attention en ce temps de canicule.

Mais c'est vraiment trop d'honneur qu'il fait au bouc émissaire qu'il s'est choisi ; il ne mérite certainement pas cette distinction. Ne serait-ce pas encore un petit jeu pour s'assurer au moins un semblant de triomphe cette fois ?

Dans le parti de l'Action Libérale à Concots il n'y a qu'un Cric-Crac, c'est l'unique, le suprême, celui-là même qui naguère régalaît les lecteurs de la Croix-Defense avec ses tartines extra-fines et les repasse maintenant au coin du quai. C'est du réchauffé. Tandis qu'un parti blocard les grincheux, les indécorables autrement dit, sont nombreux qui ne veulent pas se laisser faire par le petit meneur communal et ne se gênent pas pour le lui notifier par les journaux de leur choix.

Histoire de prolonger un peu la conversation, voudriez-vous bien, M. Cric-Crac, dans votre prochaine réplique, nous dire la signification que vous attribuez à votre mot indécorable ; car n'essayez pas de faire le malin, le mot est bien de vous, il porte l'estampille de vos fonts baptismaux. Vous souvient-il à ce sujet, quel est celui là le premier à qui vous recommandiez tant de se décrocher et auquel vous promettiez une brosse de votre marchand pour cela faire ? Nous ignorons si la promesse a été tenue, mais on dirait bien dans tous les cas qu'on est en train de se servir de l'objet à votre usage.

Allons, M. Cric-Crac, convenez que vous auriez mieux fait de rester dans votre rôle. C'est ce que nous examinerons prochainement.

Encore un indécorable.

Montcuq

Après une chaude discussion et malgré l'opposition violente des représentants parisiens, le Sénat a ratifié, lors du vote de la loi sur les boissons, le texte de la Chambre portant suppression du droit de 5 fr. 60 par 100 kilo, que payaient les raisins de table pour entrer dans Paris.

Cette mesure équitaine — puisque en toute logique les raisins de table doivent être assimilés aux fruits — sera accueillie avec plaisir dans notre région grande productrice de chasselas.

Nous ne pouvons qu'applaudir à une décision qui peut contribuer, dans une faible mesure avouons-le, à favoriser l'expédition de nos beaux raisins dorés, si peu rémunératrice l'an dernier.

Un cultivateur.

Ecole primaire supérieure de jeunes filles. — Nous sommes heureux de constater que la série des succès des élèves de notre école des jeunes filles se continue sous la direction de notre nouvelle directrice : M^{me} Traxeler. C'est ainsi que onze élèves ont été reçues cette année au brevet élémentaire, dont sept à la session de juillet. De plus mesdemoiselles Andrivet et Boudou ont subi avec succès les épreuves du brevet supérieur. De tels résultats ne peuvent que maintenir la confiance des familles, et parmi les élèves et les maîtresses un élan des plus louables.

Ecole primaire supérieure des garçons. — Nous constatons toujours avec un nouveau plaisir, que notre école primaire supérieure ne reste jamais en arrière, ni par les succès de ses élèves, ni par les distinctions honorifiques accordées aux membres de l'enseignement. C'est ainsi qu'aux brillants résultats obtenus dans la présente année scolaire et que nous avons déjà signalés, s'ajoutent

les récompenses attribuées à nos matres dont l'éloge n'est plus à faire.

Par leur zèle constant, leur dévouement éclairé, leur bonté inépuisable, ils ont aussi bien conquis la confiance des nombreuses familles qui leur donnent les enfants à éduquer que l'estime de leurs chefs hiérarchiques.

Aussi sommes-nous particulièrement heureux de voir figurer sur la liste des nouveaux décorés du 14 juillet le nom de M. Blanié le sympathique et distingué directeur de notre école, promu au grade d'officier de l'Instruction publique et celui de M. Albugues, l'aimable et précieux professeur nommé officier d'Académie.

Ces flatteuses distinctions, si méritées remplissent de joie tous ceux qui connaissent ou qui ont vu à l'œuvre ces dignes matres. Nous leur adressons, au nom de leurs nombreux admirateurs et amis nos vives et sincères félicitations et nous remercions surtout l'autorité académique de cet heureux choix.

Ajoutons que M. Brignonnet délégué (ordre des sciences) vient d'être définitivement reçu aux derniers examens du certificat d'aptitude au professorat des écoles primaires supérieures et des Ecoles Normales. A lui aussi, nos meilleurs compliments.

Saint-Pantaléon

Lors des dernières élections municipales, nos bons cléricaux nous avaient promis que, s'ils étaient élus, ils mettraient tout en œuvre pour empêcher le changement du cimetière.

Nous devons reconnaître que notre Municipalité n'a rien négligé en vue d'obtenir un pareil résultat. C'est dans ce but qu'elle a fait de nombreuses démarches auprès de l'administration supérieure et qu'elle a sollicité l'appui de plusieurs hommes politiques. Il n'a nullement dépendu de nos édiles, si les efforts qu'ils ont faits n'ont pas été couronnés de succès.

Aussi, il aurait fallu voir leur mine déconfite lorsqu'ils ont appris les votes successifs émis par la Chambre des députés et le Sénat.

Après tant de labeur, il leur a été très pénible de voir piteusement échouer leurs démarches et de constater que, malgré eux, la translation du cimetière était à la veille d'être un fait accompli.

Pour notre part, nous sommes complètement satisfaits qu'il en soit ainsi pour tous.

Lascabanes

Encore l'école de garçons. — Presqu'au fond du village, au-dessous d'une coquette maison, se dresse une mesure. Est-ce une remise? Non, ce serait trop beau; c'est l'école, vous êtes surpris et pourtant c'est la pure et triste réalité.

Mais ouvrons la porte de l'école et entrons. Nous sommes dans une cave. Vous avez l'air de douter et pourtant la comparaison est juste. On pénètre dans la classe en descendant quatre marches, donc le plancher est situé au-dessous du niveau de la rue. De plus elle est voûtée. Longue et peu large, elle a deux portes, mais pas de fenêtres, l'air et la lumière n'y pénètrent pas suffisamment, de plus elle est humide, donc elle est très malsaine. Traversons la classe, cherchons la cour et le préau. Un terrain de 20^m carrés environ sert de cour. Pas le moindre arbre pour se préserver des chauds rayons du soleil. Le préau où est-il? Il n'y en a pas. La classe ne peut-elle pas en servir, quand il fait mauvais temps!

La reconstruction de l'école des garçons ou la construction totale d'un groupe scolaire s'impose. Et pourtant il faudrait entendre les cris de protestations de certains conseillers quand on leur en parle. Qu'objectent-ils? Une chose bien simple: C'est que jusqu'ici on a bien fait et que par suite cet état de choses peut continuer à exister. Objectent-ils les dépenses que cette construction occasionnerait? Oui, mais alors comment ont fait les communes avoisinantes, dont le budget n'est pas plus riche que le nôtre et qui cependant ont de beaux groupes scolaires. De plus, l'école actuelle est un nid à réparations.

Après avoir réparé le logement de l'instituteur, ce sera le tour de dégringoler, après le toit, le tour du grenier arrivera. En un mot avec une certaine somme votée par le conseil municipal et la subvention accordée par l'Etat, Lascabanes posséderait une belle école, au lieu de classe malsaine, qui est encore une fois une vraie cave.

Nous devons rendre hommage, cependant à trois conseillers et parmi eux au chef du parti républicain Lascabanin, pour toute l'ardeur qu'ils déploient pour faire triompher cette idée et donner ainsi à nos enfants une classe spacieuse, recevant en grande quantité, l'air et la lumière, ainsi qu'à l'instituteur un logement convenable où il ne pleurera pas, même les jours de petite pluie.

Merci pour nos enfants, à ces trois conseillers. Disons-leur continuez. Votre cause est bonne, la thèse que vous soutenez est juste, vous devez triompher, car la raison doit toujours avoir le dessus sur l'obscurantisme et le parti-pris.

PUCK.

Nous recevons la lettre suivante que nous insérons mais à laquelle répondra certainement notre correspondant:

Depuis quelque temps il paraît dans votre estimable journal des articles qui sous forme d'avis, sont plutôt des provocations à l'endroit du parti républicain dont nous sommes, quoi qu'on en dise. Jusqu'ici elles sont restées sans réponse, mais cette situation ne saurait se prolonger indéfiniment sans nuire aux idées que nous représentons.

D'abord, commençons par le premier article, où il s'agit du succès remporté, aux examens du certificat d'études, par l'école de filles qui, sur 3 élèves présentées toutes les 3 ont été reçues. Evidemment, en bons républicains que nous sommes, nous applaudissons de tout cœur à ce résultat.

Le second article dénonce le mauvais état de l'école de garçons et de ses dépendances.

Depuis longtemps cette situation a été signalée à qui de droit sans jamais pou-

voir obtenir une solution convenable. Qu'il nous suffise de faire connaître le fait, sans essayer de faire connaître les diverses circonstances qui ont empêché la réalisation tant désirée et si souvent réclamée de l'appropriation de la maison communale.

Comme suite à cet article, sous la rubrique: *le parti avancé*, votre correspondant a l'air de ridiculiser le parti républicain. Il se signe « un électeur fâché de son vote ». Son regret est de mauvais aloi et porte tout-à-fait à faux.

Est-il électeur à Lascabanes, et, par conséquent a-t-il voté pour un parti ou pour l'autre.

Quant au reproche qu'il adresse à l'un de nous qu'il accuse d'avoir été autrefois agent bonapartiste, nous protestons, car aujourd'hui, ce conseiller s'est rangé parmi les républicains.

Dans le troisième article intitulé: *Souvenir des dernières élections*, votre correspondant a voulu faire ressortir que le succès des républicains à Lascabanes, lors des dernières élections, était dû à une manœuvre déloyale. Les électeurs se sont prononcés sur les faits signalés en parfaite connaissance de cause. Personne n'a cherché à influencer leurs votes, encore moins essayé de leur faire prendre des vessies pour des lanternes.

Enfin, nous voilà malgré lui afranchis des congrégations! Quand on songe qu'il faut que ce soit d'autres qui, à sa place, en dépit des entraves qu'il cherche à dresser à chaque pas, maintiennent le parti républicain dans la ligne politique où lui-même le conduisait... autrefois.

Touzac

Fête locale. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu à Touzac, à l'occasion de notre fête annuelle les 22, 23 et 24 juillet.

Samedi 22, à neuf heures et demie du soir, retraite aux flambeaux avec tambours et lampions.

Dimanche 23, à neuf heures du matin, tour de ville en musique; à deux heures du soir, mat de cognac; à trois heures, courses en cabriolets; distance à parcourir, 100 mètres: 1^{er} prix 5 fr.; 2^e prix, 3 fr.; 3^e prix 2 fr.

Neuf heures, brillant feu d'artifice et embrasement général de la ville.

Grand bal de jour et de nuit public et gratuit.

Lundi 23, à trois heures, jeux nautiques mat de beaupré et jeux divers.

L'accueil le plus cordial est réservé aux étrangers.

Cours

Accidents. — Le nommé Viguié Jean dit Camisole revenant de la foire de Pé-lacoq, lorsque marchant au galop, il voulut prendre la direction sur Francoules, il tourna brusquement son cheval; mais la vitesse avec laquelle il marchait fit verser la voiture. Sans le secours d'autres voyageurs, de grands malheurs étaient inévitables.

Marmillac

Nous recevons une communication relative à l'horaire des trains. Notre correspondant constate que le service d'été comporte de sérieuses améliorations, mais qui n'intéressent pas les voyageurs de la région de Cazal, qui venant à Cahors sont obligés à un séjour de 10 h. 14 au chef-lieu. La meilleure marche à suivre pour obtenir quelque chose serait, sans doute le dépôt d'un vœu motivé et étudié au Conseil général du Lot.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Epilogue de la question des sœurs. — La question relative au surcroît sollicité par les sœurs enseignantes de Figeac, touche enfin à son dénouement et nous apprenons à l'instant que cette demande vient d'être repoussée par le Ministère. L'attitude énergique de notre municipalité, forçant un mauvais vouloir obstiné, devait finir par triompher des résistances.

Ce n'est pas que l'ex-maire, se soit fait faute jusqu'au dernier moment et tant qu'il conserva quelque espoir, de s'opposer aux justes revendications de l'idée laïque. Ce n'est pas que tous ses efforts, combinés à ceux de nos bons cléricaux, n'aient essayé de battre en brèche l'œuvre d'émancipation dont profitera la jeunesse de nos écoles.

A la Chambre, il s'affirmait pour le principe de la loi: à contre-cœur, bien malgré lui, il se trouvait lié par ses programmes passés, par ses professions de jadis sur la foi desquelles tous les républicains l'avaient soutenu dans les luttes antérieures.

Mais à Figeac, les liens étaient d'une autre sorte. Il y avait là les nouvelles attaches, les promesses à un parti qu'il voulait attirer — promesses de restituer d'une main ce qu'il venait d'ôter de l'autre. — Il fallait bien se faire pardonner par lui les votes dont il se targuait auprès des républicains.

Mais qui donc eût été assez naïf pour se laisser prendre à ce double jeu? Et qu'importait, aux yeux des démocrates sincères, que leur député eût à un moment donné assez bien voté à Paris! Est-ce que, par hasard, il représente une autre circonscription que la nôtre? Est-ce que nous ne sommes point en droit de profiter des lois auxquelles il contribue, pour si faible que soit la part qu'il prenne à leur confection?

Ah! si, dans le projet de séparation sur lequel il lui a été impossible de s'abstenir comme son ami M. Rey, un article additionnel avait pu dire: « La présente loi sera applicable dans toute la France, l'arrondissement de Figeac excepté ». Comme il se fût trouvé à l'aise!

Notre député a pour nous une mansuétude vraiment touchante. Sa circonscription ne doit pas suivre, comme le reste du pays, la voie du progrès.

Cette attitude a sans doute fait le bonheur de nos réactionnaires; par contre, elle a eu le don d'indisposer à l'excès les républicains: les électeurs de Figeac l'ont, il y a quelques mois, péremptoirement démontré. C'est qu'on ne s'amuse pas impunément des braves gens qui, dans les élections passées, n'ont jamais marchandé leur peine, qui pendant vingt ans se sont exposés à votre profit, à ces petites représailles dont la réaction

est coutumière. Ils ne permettent pas qu'on les lâche ainsi tout d'un coup. Ils savent que les adversaires avec qui vous frayez, pour devenir vos amis n'en restent pas moins les ennemis du régime et ne cherchent qu'à tirer profit de votre changement de front.

Alors comme Jacques Bonhomme a du bon sens encore et quelque jugeotte, il vous abandonne à votre nouvel entourage et il arrive ce qu'on a vu au mois de novembre dernier où il a suffi d'une lutte de huit jours pour que M. Vival descende d'un piédestal qu'il ne se sent plus capable aujourd'hui de reconquérir. Quand la dégringolade vient, voyez-vous, ça marche très vite!

Le pis est que dans l'espèce, elle a été si profonde qu'il est difficile de voir comment il s'en pourrait relever. Il n'y a rien de réjouissant: c'est que l'expérience est faite. Depuis deux ans, les événements qui ont insensiblement diminué sa petite personnalité politique, se sont produits trop nombreux... Quelle confiance peut-on avoir en lui désormais? S'il a évolué de la sorte en cette fin de législature, quelques mois à peine avant le renouvellement de son mandat, comment veut-il qu'on puisse compter sur lui au lendemain des élections prochaines, quand il n'aura plus de comptes à rendre?

Enfin, nous voilà malgré lui afranchis des congrégations! Quand on songe qu'il faut que ce soit d'autres qui, à sa place, en dépit des entraves qu'il cherche à dresser à chaque pas, maintiennent le parti républicain dans la ligne politique où lui-même le conduisait... autrefois.

On nous écrit:

Depuis quelques jours un quotidien de la région reproduit, tout comme un commerçant soucieux de la régularité de ses écritures, les lettres-formules adressées à M. Vival par divers ministres. Tantôt on annonce un secours pour construction d'église ou pour venir en aide à une société d'assurances mutuelles; tantôt il s'agit d'amélioration apportées au service des postes ou de distribution gratuite de livres aux écoles. Cela paraît extraordinaire, et cependant c'est ce qui se fait dans toute la France.

Mais il y a la petite réclame! On ne manque pas d'ajouter que toutes ces faveurs sont accordées grâce aux démarches pressantes du député.

Toutes les populations rurales ne peuvent que se réjouir de tels résultats bien naturels toutefois, l'arrondissement de Figeac ayant toujours témoigné de son dévouement aux institutions républicaines.

Et si ces faveurs sont réellement dues à M. Vival, pourquoi ne fait-il pas donner satisfaction aux demandes si justes et si nécessaires de certaines communes essentiellement républicaines.

Nous ne trouvons pas à redire que Molières, par exemple, ait bénéficié des faveurs de M. Vival, mais enfin, Molières a toujours eu un conseil municipal réactionnaire et a toujours donné la majorité aux candidats opposés à celui du parti républicain.

Cette attitude serait-elle une recommandation sérieuse auprès de M. Vival? Les communes républicaines se le demandent et se posent cette question:

Vaut-il mieux continuer à marcher avec les républicains ou y a-t-il intérêt pour nous à emboîter le pas aux réactionnaires?

M. Vival et l'administration préfectorale pourraient-elles les tirer d'embarras?

Ecole de dessins

L'abondance excessive des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro le compte rendu de la distribution des prix. Nos regrets à notre correspondant.

Libre-Pensée. — Les réunions de la société de libre-pensée, « l'Emancipation figeacoise », ont lieu le dernier samedi du mois.

Avis. — S'adresser pour la vente et la correspondance du *Journal du Lot* à M. Léon Basset, depositaire correspondant, rue Gambetta.

Théâtre moderne. — Le théâtre Moderne, dimanche dernier, nous a donné les *Cloches de Corneville*. De l'avis de tous les spectateurs, cette pièce ne pouvait être mieux rendue. Aussi nous sommes heureux de féliciter toute la troupe des excellentes soirées qu'elle nous fait passer.

On nous annonce pour dimanche une belle pièce; nous sommes certain que toute Figeac tiendra à aller encourager l'excellente troupe du théâtre Moderne.

Combattants de 1870-1871. — Une souscription publique est ouverte pour l'érection sur la place de la Raison à Figeac, d'un monument à la mémoire des soldats de l'arrondissement de Figeac, morts pour la Patrie pendant la guerre de 1870-71. Le Comité d'organisation, nommé par la société des Combattants, a délégué pour la ville de Figeac, MM. Frédéric Verdier et Léopold Delpech, pour aller recevoir les souscriptions à domicile. 1^{re} liste:

Vicomte du Pouget, 50 fr.; L. Delpech, 50 fr.; L. Cérède, 50 fr.; commandant Fourgous, 50 fr.; capitaine Ajay, 20 fr.; A. Descamps, 20 francs; Lajoie, 10 fr.; Cahillé, 5 fr.; Labry, 2 fr.; Duthil, 0 fr. 50; Rozières, 0 fr. 50; Forestier, 1 fr.; Poitevin, 0 fr. 50; Albinet, 1 fr.; Pignani, 0 fr. 50; Gaudin, 1 fr.; veuve Calmon, 10 fr.; Champarnaud, 0 fr. 50; Delpeuch, 1 fr.; Tyssedou, 1 fr.; M^{lle} Nigou, 2 fr.; Caussanel, 2 fr.; Cels, 0 fr. 50; Cayrel, 2 fr.; Sénégal, 1 fr.; Niel, 2 francs; Villebonnet, 1 fr.; veuve Guillard, 1 fr.; Vayssé, 2 fr.; Calmejan, 1 franc; Miquel, 2 fr.; Fontanges fils, 2 francs. Total de la première liste, 293 fr.

Puybrun

Réflexions d'un paysan. — Depuis longtemps déjà, spectateur impartial des luttes politiques du département, j'ai observé, réfléchi et voici ce que me suggère ma faible jugeotte. J'ai vu à Figeac, à Bretenoux, à Vayrac, de grands banquets républicains, j'en ai vu aussi à Puybrun; j'ai pu remarquer que certain homme politique, de faible enver-

sure sans doute, mais de personnalité brillante et encombrante, je veux parler de l'inépuisable capitaine qui gouverne Puybrun au doigt et à l'œil, j'ai remarqué, dis-je, que cet homme, qui avec de grands gestes et en des phrases plus prétentieuses encore se dit républicain impeccable, n'a jamais assisté à aucun de ces banquets.

J'ai remarqué aussi que s'il faisait voter pour le député radical (à Paris du moins) de l'arrondissement, il combattait aux élections municipales, cantonales et sénatoriales les candidats du parti républicain, en faveur des réactionnaires, et je me suis dit: « Pourquoi ce réactionnaire militant a-t-il auprès du député et à la Préfecture ses grandes et petites entrées? faudrait-il voir dans l'appui qu'il prête au député de Figeac l'alliance de la carpe et du lapin? »

M. Vival sacrifierait-il ses principes à l'espoir d'acquiescer quelques voix réactionnaires? Le Comité R. S. de Puybrun ne mériterait-il pas d'être mieux considéré par lui? faut-il donc lui dessiller les yeux et lui montrer que notre illustre maire n'assiste pas aux banquets par crainte de mécontenter son Conseil municipal et la grande majorité des électeurs qui lui accordent leurs voix? faut-il encore lui montrer qu'à l'exemple des républicains figeacois, nos braves électeurs, pleins de bon sens, pourraient bien se fatiguer de ces façons d'agir.

Le mécontentement est grand et croît toujours; que M. le député ne nous oblige pas à lui rappeler à ses dépens l'un des deux proverbes suivants: « Qui trop embrasse mal étreint » et « Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse ».

Un paysan républicain.

Banquet du 14 Juillet. — Dimanche 16 juillet avait lieu à Puybrun, sous la présidence du citoyen Beffara, médecin-vétérinaire, président du Comité, le banquet commémoratif de la Prise de la Bastille. Cette date avait été choisie de préférence à celle du 14 cause de la moisson qui retenait aux champs la plupart des cultivateurs. Le banquet qui avait lieu à l'hôtel Vidale, dans la salle de réunions du Comité R. S. a été des mieux servis, et la plus franche cordialité n'a cessé de régner entre les convives, tous membres de la grande famille républicaine. De joyeux chants ont agréablement égayé le dîner, et l'on s'est séparé en se donnant rendez-vous à l'an prochain.

Bagnac

A propos de la halle. — Dimanche dernier, notre conseil municipal réactionnaire était réuni. Après le vote du budget rapidement expédié, M. le maire proposa de choisir un emplacement pour y élever une halle ou marché couvert. Jusqu'ici rien de mieux; la création d'un marché hebdomadaire s'impose à Bagnac depuis longtemps et la construction d'une halle doit précéder cette création.

Donc, on examine les divers emplacements qu'offre notre localité et savez-vous lequel fut choisi par M. le Maire et immédiatement approuvé par tous les conseillers qui, en vrais moutons de Panurge, n'ont d'autres idées et d'autre volonté que celles de leur chef de file (comme voudrez, moussu).

Ce fut tout simplement le champ de foire! le beau milieu du champ de foire! Eh! oui, Bagnac a un beau champ de foire, ombragé de platanes magnifiques. Il est juste assez grand pour contenir les bestiaux. Il est bien placé pour que tout le commerce local profite de son voisinage.

Eh! bien, c'est au milieu de cette belle place, après qu'on aura abattu les plus beaux arbres que, de par la volonté d'un homme, on verra s'élever un monument grotesque en un pareil endroit.

Est-ce donc qu'il manque d'autres emplacements? Non. La halle, à laquelle on ne doit pas songer à donner des dimensions exagérées, pourrait très bien se construire soit entre les deux bascules, soit sur la place de l'église, soit sur le coin du foirail près de la Mairie, soit en d'autres endroits.

Mais M. le Maire a une idée qu'il cache depuis longtemps, c'est de changer le champ de foire pour le mettre dans le pré de M. Cazabon. Pour arriver à son but, il fait rapetisser le foirail actuel, faire voir qu'il n'est plus suffisant. Alors, une fois la halle faite, le foirail diminué, il dira que celui-ci est juste assez grand pour mettre d'un côté les porcs, et de l'autre les moutons, et le Conseil, toujours docile, votera sans hésitation un emprunt d'au moins 30.000 fr. pour acheter le pré Cazabon.

Résultat: augmentation énorme d'impôts pour toute la commune pour satisfaire l'idée de M. le maire pour avantager le petit faubourg de Laplanquette, au préjudice de presque tout le bourg qui sera complètement sacrifié, la place comme la route. Mais M. le Maire aura réalisé son idée de génie.

Et dire que les Caussade, les Conort, les Brugel, les Laborie, conseillers du bourg et défenseurs de ses intérêts ont donné leur approbation... C'est d'un désintéressement héroïque... où d'une platitude complète.

Eh! bien, nous, cette idée bizarre de mettre une halle au milieu d'un foirail (dans le but de changer celui-ci, nous le répétons) ne peut avoir de suite et nous, contribuables qui aurions à en payer les frais, nous avons le droit et le devoir de protester et dire notre pensée.

Nous proposons donc au Conseil municipal, comme emplacement de la halle, le patus qui appartient justement à M. Sauvagnac maire (ancien pré de Rozières) qui se trouve entre la maison de la poste et la maison Bachler, boucherier, en face de la maison du maire, sur le bord de la route nationale.

On ne peut pas trouver un meilleur emplacement à tous les points de vue. Bagnac ne peut s'agrandir que de ce côté qui deviendra de jour en jour, le véritable centre du bourg. Les dépenses seront peu considérables et tout le monde y trouvera son bénéfice, les champs de foire resteront ce qu'ils sont et les impositions aussi et nous ne pouvons pas croire que le désintéressement bien connu de M. le Maire, mette opposition à notre idée par égoïsme personnel et pour la seule raison que la toiture de la future halle pourrait lui border la vue.

Gornac

Jeunesse républicaine laïque. — Il vient de se former à Gornac, un cercle de la Jeunesse Républicaine laïque. Nous espérons que ce nouveau cercle aura un grand succès dans la commune ainsi que dans les communes environnantes. Aussi nous en remercions sincèrement les organisateurs qui relèvent ainsi le défi lancé par les cathos qui manifestèrent bien sottement le dimanche 9 juillet.

Un Radical.

Aynac

Echos du banquet de la fête nationale. — Comme nous l'avions annoncé, le banquet a été servi avec un soin remarquable dans la cour de l'école par MM. Rougié et Larrie. Tous les convives ont été très satisfaits du menu et y ont fait honneur.

De nombreux convives avaient tenu à y prendre part. Une mention spéciale est due aux nombreux républicains démocrates des communes voisines surtout à ceux de Saint-Jean-Lagineste qui très nombreux n'ont pas hésité à y assister, sans crainte des railleries des réactionnaires pas même celles de certain paon, ni celles du combatif desservant d'Aynac que le son de l'*Internationale* et de la *Carmagnole* a le don d'exaspérer.

Pendant le banquet la musique a fait entendre quelques-uns de ses plus beaux morceaux chaleureusement applaudis, au dessert, M. le président A. Vayssières, après avoir porté un toast à la République et au progrès accompli par l'œuvre démocratique radicale dans la commune d'Aynac, a donné la parole à un républicain convaincu, M. Léon Cadiergues. Il a célébré en termes énergiques et fortement applaudis la date du 14 juillet, faisant l'apologie de la République et son œuvre émancipatrice et blâmant l'ignorance, la stupidité de ces gens qui se laissent si facilement séduire par les grossiers mensonges de ceux qui furent hélas! trop longtemps les maîtres d'un pays qu'ils ne surent conduire qu'à la ruine!!!

Puis ce fut le tour d'un autre républicain, point de mire de la gent cléricale, qui dans la langue maternelle exposa clairement à ses auditeurs le plan de campagne et les sourdes menées des prêtres contre les républicains. Il paraît que les cléricaux promettent de régler « tous » les républicains avant un an!!! Rira bien, messieurs les desservants, qui rira le dernier!!!

L'ensemble du programme a été fort bien exécuté: départ du ballon, feux d'artifices, bal champêtre fort animé. On s'est séparé fort avant dans la nuit aux cris répétés et nourris de vive la République! en se donnant rendez-vous à bientôt pour écraser l'hydre cléricale.

Simple question: Pourquoi M. le comte de Toulouse a-t-il déplacé et retenu en son château depuis 14 mois le drapeau communal? Logé depuis plus de 50 ans dans une des dépendances de l'école, il ne s'en portait pas plus mal que chez lui?... Pourquoi s'est-il réfugié chez le curé au moment où, sur l'ordre préfectoral, il devait en faire la remise au président de la commission du banquet?... Chinoiserie? seigneuriales que tout cela M. le comte.

Pourquoi n'a-t-il pas déplacé les archives?...

Voici le discours prononcé, au dessert, par le citoyen Cadiergues Léon:

Messieurs et chers concitoyens, L'année dernière à pareille époque, fêtant pour la première fois la date mémorable du 14 juillet, je vous donnai rendez-vous à cette même place pour célébrer avec plus d'éclat le nouvel anniversaire. Il est enfin arrivé, et vous avez vaillamment répondu à notre appel, aussi, serais-je heureux de vous remercier tous si je voyais encore parmi nous certains de nos amis que la fatale destinée est venue ravir à l'affection de tous. Permettez-moi, en votre nom, d'adresser à leur mémoire un éternel souvenir. Nous ne nous laisserons pas cependant abattre par la règle du temps, nous continuerons, comme par le passé, notre course hardie vers l'idéal républicain qui est l'émancipation sociale, et avec les concours des générations futures, qui nous est désormais acquise, nos places laissées vides seront avantagement comblées et notre marche en avant n'en sera que plus accélérée.

C'était avec plaisir, messieurs, que je vous retraçais l'année dernière, en quelques mots, les bienfaits qu'a apportés à notre société la grande Révolution française et puisqu'il m'est permis de me trouver encore parmi vous, je voudrais pouvoir dans un style plus profond et par une dissertation philosophique, mieux appropriée aux circonstances, vous décrire la grandeur d'âme de nos pères, luttant au mépris de la mort pour l'affranchissement de la société contre les infâmes tyrans de l'aristocratie régnante: mais vous pardonnez j'espère à un de vos collègues qui n'est pas un moine sécularisé, pas même un instituteur révoqué, mais un simple ouvrier comme la plupart d'entre vous, ayant quitté l'école à l'âge de 12 ans, et grand Dieu quelques écoles, car il y a de cela 40 ans, de ne pas entrer dans des développements techniques d'où il ne pourrait s'en sortir, et lui échapperait-il même quelque incorrection de langage qu'il mériterait peut-être un peu de votre indulgence.

Je ne chercherai donc pas à épiloguer là-dessus, chacun de vous est assez renseigné sur les douloureux événements qui ont conduit le peuple à l'assaut de la Bastille, ce qui nous a valu, avec notre situation d'hommes libres, l'abolition des droits féodaux et de tous les privilèges de l'ancienne noblesse, tels que rentes, dîmes, corvées, etc., et bien d'autres droits seigneuriaux que je trouve

trop immondes de vous mentionner ici, et auxquels les manants et les vilains comme on nous appelait alors, étaient assujettis.

Nous saurons, citoyens, profiter de ces avantages, nous tiendrons désormais à l'écart ces fouguesux représentants des régimes déchus et malgré les agissements du clergé catholique qui, sous prétexte de religion et par des raffine-

Lire la suite de nos locales en quatrième page.

LES GRANDES CHALEURS

— sont un supplice pour les personnes souffrant

d'Acroté de Sang, Dartres, Goutte, Scrofule, Anémie, Neurasthénie, Faiblesse d'Estomac ou autres;

ELLES SONT ACCABLANTES pour les ENFANTS qui font leurs DENTS

— POUR ÉVITER de tels tourments, faites usage de

l'Émulsion Scott

DÉPURATIVE, TONIQUE, & FORTIFIANTE

l'Émulsion Scott

EST DIX FOIS SUPÉRIEURE

à l'Huile de foie de morue ordinaire et se prend *très agréablement* même par les *PLUS FORTES CHALEURS;*

grâce à la perfection de son mélange, son goût est très agréable et sa digestibilité parfaite.

Méfiez-vous des imitations qui, faites d'ingrédients de dernière catégorie sont, bien entendu, sans aucune efficacité.

NE DOUTEZ PAS DES QUALITÉS DE

l'Émulsion Scott

Pour vous en assurer, envoyez-nous 0,50 cent. de timbres et mentionnez ce journal, nous vous adresserons franco un échantillon. EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, R. St-Honoré, Paris.

sur chaque flacon cette marque de fabrique

JEUNE HOMME 18 ans, ayant bonne instruction primaire, demande place. Excellentes références. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

M. FARGE, fabricant d'articles de voyage, 6, Avenue de la Gare à Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les réparations concernant tous les articles de voyage.

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers-peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

TRAVAIL SOIGNÉ PRIX MODÉRÉS

ASSAINI L'EAU Calme la Soif

RICQLÈS

PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable

RICQLÈS

RICQLÈS

Bois Condoups PARIS 1900

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Aliment préféré des enfants.

LOTÉRIE

TIRAGE GROS LOT: 250.000 fr.

15 Février 1906

Pour

ments dont ils ont la particularité, viennent exploiter vos consciences, faire croire à la persécution religieuse, les idées laïques, guidées par la raison, triomphent enfin de la flagornerie de ces bouillants apôtres.

Vous les voyez toujours à l'œuvre, il s'agit de combattre les sataniques idées égalitaires de la Révolution française, d'assurer la domination de l'Eglise, aux dogmes cependant mensongers et trompeurs, sur la société laïque; d'amadouer le peuple en lui faisant croire que l'Eglise travaille à son bien-être spirituel et temporel, en un mot de lutter efficacement contre la libre-pensée, contre les principes de la Révolution et conserver ainsi au peuple cette ignorance qui a fait jusqu'ici leur force, ne développant l'instruction que dans la classe dirigeante qui doit être la leur.

La vérité est une, nous dit l'Eglise catholique et c'est nous qui la détenons, elle n'est nulle part ailleurs et tout le monde doit penser comme nous.

Je voudrais pouvoir, par une documentation plus étendue, vous faire ressortir l'absurdité de cette doctrine, mais je ferai simplement remarquer que la pensée fait essentiellement partie de la personnalité humaine que nulle loi, nulle force, ne saurait mettre un frein à cette liberté, et qu'il est ridicule d'interdire à quiconque de penser à sa guise.

Esperant ne plus être de la part du clergé, toujours autoritaire, condamnés au bailloin, à la bastonnade et souvent au bûcher, comme ont été autrefois les nombreux martyrs de la libre-pensée qui ont eu à supporter la Saint-Barthélemy, les drames de l'Inquisition, la guerre des Albigeois, les dragonnades, etc.

Je me réjouis de prendre la parole dans cette enceinte, au milieu de républicains à la pensée libre et laïque, résolus à marcher vers le triomphe définitif des idées démocratiques.

Vous connaissez tous ce vieil adage : « L'union fait la force », inspiré-nous de ce principe, et unis par les mêmes sentiments de fraternité sociale, nous continuerons par nos actes de justice et de parfaite égalité à répandre dans le camp de nos adversaires la démoralisation qui a si bien commencé.

Permettez-moi en même temps de rendre un hommage bien mérité à votre constance, à votre esprit de suite et à la sagesse dont vous avez fait preuve dans la tourmente électorale que nous venons de subir et qui va bientôt recommencer.

Vous ignorez pas en effet que, par décision en date du 30 mai, le Conseil d'Etat vient de ratifier le jugement du Conseil de Préfecture annulant les élections municipales d'Aynac.

Vous avez pu remarquer par quelles horribles machinations et avec quelle effronterie le clergé de notre commune, affichant sa plus noire ingratitude envers un de ses plus généreux bienfaiteurs, a mis tout son pouvoir au service d'une coterie sans scrupules, n'ayant d'autres soucis que d'arriver par n'importe quels moyens, au but de ses convoitises, celui de diriger en maître le Conseil municipal d'Aynac.

J'admets bien que quelques ignorants de notre commune, fascinés par les promesses alléchantes de nos adversaires, aient pu se laisser entraîner dans un courant dangereux, mais nous constatons avec plaisir que les masses populaires ont su se maintenir à flot... Si, accablés par les intimidations et les menaces, quelques électeurs ont pu à un moment donné s'abandonner à une politique de surenchère ou à une politique de défiance, nous sommes heureux de voir que la plupart d'entre eux sont revenus de leur erreur, qu'ils ont aujourd'hui la vision du devoir et qu'ils ne failliront plus.

Ils ont enfin compris que ce n'est pas un moment où toutes les nations du monde cherchent à s'affranchir du joug des oppresseurs que nous devons abandonner cette liberté conquise par nos pères au prix des plus durs sacrifices, et que dans un moment de faiblesse ils pourraient nous replacer inconsciemment sous le joug de la servitude.

Ils ont compris aussi que cette campagne de mensonges et de calomnies n'avait servi qu'à mettre la division et la révolte au sein de notre commune auparavant si paisible et si unie et n'avait conduit leurs auteurs qu'à la désillusion, à l'humiliation et à la défaite, aussi, se promettent-ils de faire bonne justice de leurs basses machinations.

Je m'arrête, messieurs, en vous remerciant tous une seconde fois et je félicite en particulier les gens étrangers à la

commune qui n'ont pas craint de venir s'associer à nous dans cette belle manifestation républicaine, nous prouvant ainsi que nous sommes dans la bonne voie et donnant ainsi un exemple de sincère solidarité.

Je lève donc mon verre à la République de demain, plus forte, plus prospère, consciente de ses droits comme de ses devoirs.

Vive la République !

Nous recevons de M. le Comte de Toulouse, par lettre recommandée, la réponse suivante, dont il nous demande l'insertion conformément à la loi.

Réponse à l'article du 16 juillet signé Durapiat et daté d'Aynac

Je tiens à me justifier Monsieur Durapiat, des reproches que vous m'adressez dans le *Journal du Lot* du 16 juillet.

Le Conseil Municipal d'Aynac que j'ai l'honneur de présider aurait, d'après vous, gaspillé les économies laissées par nos prédécesseurs ? et où avez-vous ces preuves ?... Vous nous accusez un peu à la légère, permettez moi de vous le dire ; quant à moi, je suis prêt à vous prouver qu'il n'y a eu aucun gaspillage et que nous pouvons sans trop de désavantage, comparer notre gestion à celle du Conseil Municipal précédent ; vous parlez de 800 francs ? nous en avons mille et quelques de boni ; vous pouvez vous en assurer en prenant connaissance de nos comptes et du budget, si vous le désirez.

Rassurez-vous donc et que ces soucis ne vous empêchent pas de dormir ; n'accusez pas non plus nos électeurs d'être naïfs, car je ne les crois pas capables d'admettre vos affirmations sans aucune preuve, tout simplement parce qu'elles sont imprimées ; c'est bien plutôt vous qui êtes naïf d'avoir pu le supposer.

Quant point de Prat Marty qui vous nous reproche d'avoir fait réparer, il dessert quoi que vous en disiez une partie importante de la commune ; il est public et c'était notre droit et même notre devoir de le faire réparer.

Je vois bien que nous n'avons pas plus les uns que les autres le bonheur de vous plaire ; que voulez vous ? après tout nous tâcherons de nous consoler en songeant que nos amis sont encore plus nombreux que les vôtres, que nous n'avons rien fait pour le mécontenter et qu'ils sauront constater que nous faisons notre devoir de notre mieux sans aucun parti-pris. Mais voilà... les habitants d'Aynac ne voient jamais leur maire, dites vous ? pardon, ne nous emballons pas, s'il vous plaît. Chacun sait ici, excepté vous peut-être, que je me suis marié à Aynac, que j'y ai des intérêts, que j'y viens souvent... oui Monsieur Durapiat et que j'y viendrais plus souvent encore à l'avenir. Pour l'instant, j'y suis installé chez moi avec toute ma famille et je soutiens, Monsieur Durapiat, que je m'occupe de la commune comme mon adjoint du reste, qui est justement apprécié par tous ceux qui ont affaire à lui autant pour sa capacité que pour sa complaisance. Il est vrai que vous avez l'air d'exiger qu'il se tienne du matin au soir à la Mairie ! La dessus il est plus difficile malheureusement de vous donner satisfaction. Mais êtes-vous bien sûr d'avoir vu nos prédécesseurs abandonner complètement la culture de leurs terres et le soin de leurs propres affaires. Dans ce cas nous leur avons rendu un fier service en les remplaçant.

En somme vous êtes trop exigeant et je vous ferai remarquer que Monsieur Vival député a longtemps administré Figeac comme maire, tout en habitant Paris, que Monsieur Vayssières, mon honorable prédécesseur, habitait le village de Tachou fort éloigné de la Mairie d'Aynac et que l'ancien secrétaire que vous regrettez tant devait bien aller de temps à autre à La Galabertie où il a une propriété. J'approuve pour ma part absolument cette façon de faire et veuillez nous permettre de suivre de tels exemples.

J'ai bien l'honneur Monsieur Durapiat, de vous saluer.

Cte DE TOULOUSE LAUTREC, Maire d'Aynac.

Aynac, le 20 juillet 1905.

TOURCOING 1906 Exposition des Industries Textiles.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Les Oubliettes du vieux Louvre ».

Arrondissement de Gourdon

Padirac

Administration républicaine??? — Il y a des fonctionnaires plus ou moins républicains et des instituteurs peu laïques ; ils vivent en paix, on ne les tracasse pas le moins du monde.

D'autres au contraire, sincèrement démocrates, sont sacrifiés, par un préfet émergeant au budget, à des rancunes cléricales, du presbytère ou du château. Ceci, tout le monde le sait, et nous n'en recherchons pas les causes ; mais nous nous étonnons à Padirac de voir des petits fonctionnaires faire le jeu de la réaction, alors que leur intérêt devrait les porter directement à soutenir les démocrates qui lui tentent pour l'amélioration de la situation des humbles.

C'est triste et cependant, à Padirac celui qui par sa profession devrait être l'éducateur des foules, nous habitue à une attitude contraire, hélas !

Saint-Denis-près-Martel

Banquet démocratique. — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs qu'un banquet démocratique aura lieu dimanche 23 juillet à Saint-Denis, sous la présidence de M. L.-J. Malvy et de M. Laverdet conseiller d'arrondissement du canton de Martel.

Nous sommes d'autant plus heureux d'annoncer cette fête que les républicains de Saint-Denis, jadis divisés par des questions personnelles, sont aujourd'hui réunis sous le même drapeau et c'est dans ce sentiment d'union et de concorde qu'ils travailleront désormais à la réalisation des principes démocratiques.

Nous invitons tous les républicains de cette commune à se rendre au banquet de dimanche qui aura lieu à l'hôtel Vayssières et à se grouper tous autour de notre ami L.-J. Malvy.

Salviac

Fête patronale. — Voici le programme de la fête patronale de la Saint-Jacques qui aura lieu le samedi 29, dimanche 30 et lundi 31 juillet 1905, avec les concours de la fanfare « Les enfants de Salviac » :

Samedi 29 juillet : à 7 heures du soir, annonce de la fête par des salves d'artillerie ; à 10 heures du soir, retraite aux flambeaux.

Dimanche 30 juillet : à l'aube, salves d'artillerie et réveil en fanfare ; à 8 heures, distribution supplémentaire de pain, de viande et de vin aux indigents de la commune ; à 10 heures, grand défilé en musique ; à 1 heure, bal public sous la halle et tir à la carabine (de nombreuses primes seront distribuées aux meilleurs tireurs) ; à 1 heure 1/2, jeu des cruches ; à 2 heures 1/2, matiné.

A 4 heures, grande cavalcade historique avec nombreux chars et costumes assortis : 1^{er} char, char de la musique ; 2^e char, Jeanne d'Arc sur le bûcher ; 3^e char, Les bourgeois de Calais rendant les clefs de la ville au roi d'Angleterre ; 4^e char, A bas la guerre ! (Pendant la cavalcade une quête sera faite au bénéfice des pauvres.)

A 9 heures 1/2 du soir, brillant feu d'artifice sortant des ateliers de la célèbre maison Ruggieri, de Paris ; à 10 heures, retraite aux flambeaux, avec défilé des chars brillamment illuminés aux flammes de Bengale et embrasement général des rues de la ville ; à 10 heures 1/2, grand bal de nuit.

Lundi 31 juillet : à 1 heure, jeu du petit gourmand ; à 2 heures, course aux grenouilles ; à 2 heures 1/2, jeu de la poêle ; à 3 heures 1/2, grandes courses de bicyclettes (handicap) avec primes ; à 5 heures, concours de grimaces ; à 5 heures 1/2, départ d'un ballon ; à 10 heures, grand bal de nuit dans la salle de l'Hôtel-de-Ville.

Le Comité.

Vayrac

Banquet du 14 juillet. — Le banquet annoncé réunissait dimanche dernier à l'hôtel Louradour une centaine de républicains qui avaient tenu à fêter l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Comme ce banquet devait être présidé par M. L.-J. Malvy, un grand nombre de citoyens du canton avaient tenu à venir serrer la main du vaillant lutteur qu'est notre sympathique conseiller général et en même temps prendre part à cette petite fête.

Au dessert, M. Malvy a, dans un magistral discours, fait appel à l'union des

républicains de Vayrac. Il a dit aussi et avec raison qu'il sera toujours très heureux de répondre à leur appel, chaque fois que sa présence pourra être utile à un rapprochement entre eux, mais qu'il ne consentira jamais à être l'homme d'une fraction du parti, c'est-à-dire d'une coterie. Il a ensuite parlé très longuement de la séparation des églises et de l'Etat, des retraites ouvrières et paysannes, de l'impôt sur le revenu etc., etc., Les applaudissements frénétiques qui hâchaient son discours prouvaient combien il est en communion d'idées avec les démocrates de Vayrac et combien aussi il est entouré de sentiments affectueux et dévoués.

En terminant nous remercions l'hôtel Louradour pour les bons soins apportés au service de ce banquet qui lui fait honneur.

Bulletin Financier

La Séance a été encore fort calme du reste, on ne verra au peu de changement dans la tenue des cours.

Ensemble de la cote est ferme cependant notre 3 0/0 a fléchi de quelques centimes à 99,35 au lieu de 99,42 ; l'amortissable cote 99,20.

Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais cote 1110 et la Société Générale, 644.

Nos chemins n'ont pas varié : le Lyon à 1338 ; le Nord 1789 ; l'Orléans à 1485. Le Suez clôture à 4439 ; le Rio à 1636. L'Extérieure finit à 91,17 ; l'Italien, 104,90 ; le Portugais à 67,67.

Le Russe consolidé reprend à 85,95 ; le 3 0/0 1891 à 72,95.

Le Turc se traite à 90,10 ; la Banque Ottomane, 597.

En Banque, la capitales est fermement tenue à 57,75.

La Dynamite Anglaise (The Explosive and Chemical products) se traite activement à 37,50.

Nous rappelons qu'aux termes du prospectus d'émission des obligations nouvelles du Crédit Foncier Egyptien, les porteurs d'obligations Daira-Sanieh 4 0/0 1890 timbrées français du gouvernement égyptien (titres estampillés ou non) ont droit de souscrire à la présente émission par préférence et sans être soumis à la réduction.

Bibliographie

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2521 du 22 juillet 1905

Brest : Les fêtes franco-anglaises. — Les canots de l'Escadre anglaise au Pont Gueydon.

Russie : La Tragédie d'Ojessa (suite). — L'œuvre des Bostiakis. — Ruines du chemin de fer aérien. — Autour du Port. — Une maison ruinée. — Un paquebot coulé. — Attelage de bœufs. — Un Bostiak. — Un émeutier révolutionnaire. — Type de Katsap.

Belgique : L'Exposition de Liège : Le

ESSAYEZ

Avant de vous rendre à un banquet ou à un dîner, prenez une Poudre de Santé de Cook ; cela vous ouvrira l'estomac et vous donnera un excellent appétit. La boîte coûte fr. 2 50. C'est l'idéal remède.

A VENDRE

les terrains et murs restant d'un immeuble sis à Cahors, faubourg Saint-Georges, près l'Eglise, appartenant à M^{me} veuve Damien BLANC.

S'adresser à M. SIRVEN, Architecte de la Ville.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ECHANGE DE DIAMANTS

ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de

l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

RÈGLES Méthode infailible pour

tous retards. 11 fr. Petite

de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.)

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

L'EQUITABLE

DES ÉTATS-UNIS

Compagnie Mutuelle d'Assurances sur la Vie, fondée en 1859.

La plus puissante du Monde.

H. B. HYDE, fondateur.

QUELQUES TRAITS NOTABLES DE LA SITUATION DE LA COMPAGNIE AU 31 DÉCEMBRE 1904.

Actif.....	Fr. 2 milliards 145 millions.
Excédent de l'Actif (sur les réserves légales obligatoires).....	Fr. 418 millions.
Assurances en cours.....	Fr. 7 milliards 750 millions.
Bénéfices distribués aux assurés pendant l'année 1904.....	Fr. 31 millions.
Payés aux assurés ou à leurs ayants droit depuis la fondation de la Compagnie jusqu'au 31 décembre 1904.....	Fr. 2 milliards 475 millions.
Assurances souscrites depuis la fondation de la Compagnie (1859 jusqu'au 31 décembre 1904).....	Fr. 23 milliards 995 millions.

Les Immeubles français de L'EQUITABLE sont situés : 3, Place de l'Opéra ; 21, 23 et 25, Rue de la Paix ; 17, 19 et 21, Boul. des Capucines et 36 et 38 bis, Av. de l'Opéra. C'est-à-dire au cœur même de Paris, dans le site le plus idéal de la capitale.

GARANTIES
de L'EQUITABLE en France
Valeur des Immeubles... 17 millions
Rentes Françaises... 15 —
Total... 32 millions

SOMMES PAYÉES
aux Assurés Français
1882-1904
QUARANTE-CINQ MILLIONS
de francs.

Direction Générale pour la France : M. P. PEIXOTTO, Directeur Général, 36 et 38 bis, Avenue de l'Opéra, PARIS.
Adressez demandes à M. Durand-Foujols, Inspecteur à Ste-Arthème par Molières (Tarn-et-Garonne)

FEUILLETON du « Journal du Lot » 148

LES

DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

TROISIÈME EPISODE

LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

XV

Un rayon de Soleil

C'était une lettre de l'avoué qui disait être chargé de la demande en séparation et nullité de mariage, affirmant que, dès le jour même, la requête serait présentée au président du tribunal et que Mme Rupert serait certainement autorisée à habiter à Champcueil, au moins jusqu'à sa guérison.

Le commissaire passa la lettre à Rupert.

— Un avoué n'est pas un juge, dit-il et l'ordonnance n'est pas rendue.

— Allons, dit Gontran, il faut en finir et je vois qu'il faut tout dire. Savez-vous qui je suis ? demanda-t-il au commissaire, assez embarrassé de la commission qui lui était échu.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Je n'ai pas cet honneur, dit-il.

— Je suis le comte de Chavenay et vous pouvez avoir foi en ma parole.

Le commissaire s'inclina.

— Vous connaissez l'affaire du Moulin Galant, l'incendie de la maison d'une femme surnommée la Biscoïte ?

— Oui, monsieur.

— Cet incendie a été allumé par un homme qui avait intérêt à brûler vif un jeune homme, Bernard Dubord, et une jeune femme, Lucienne Berthault, celle que, précisément, vous venez réclamer.

— Un effet, ils n'ont échappé que par miracle.

— Avez-vous trouvé le coupable ?

— Non, monsieur. Il n'y a aucune donnée précise et personne ne peut formuler une accusation sérieuse.

— Eh ! bien, moi, je la formule, dit Gontran.

— Vous, monsieur ?

— Moi, le comte de Chavenay, j'accuse, sous ma responsabilité, M. Thomas Rupert, ici présent, d'être l'auteur de ce crime et je vous ordonne de l'arrêter.

— C'est faux ! cria Thomas Rupert. Gontran s'approcha du magistrat.

— Si vous ne m'obéissez pas, dans vingt-quatre heures vous serez destitué.

— Si vous ne me livrez pas ma femme dit le banquier furieux, je fais une plainte au ministre de la Justice.

Le commissaire ne riait pas du tout.

— L'affaire peut s'arranger, dit le docteur.

— Comment cela ? s'écria le commissaire, heureux de se secourir.

— Vous devez, dans cette affaire, en référer à votre chef hiérarchique.

— C'est juste.

— Mais, c'est un retard de trois heures au moins, dit le banquier.

Le commissaire reprit :

— Monsieur le comte me donne sa parole qu'il maintient son accusation.

— Je fais mieux que cela, monsieur, je vous accompagne au parquet.

— Ah ! merci.

Thomas comprit que la partie était perdue pour lui. Il reprit tout de suite son sang-froid.

— C'est ce que j'allais proposer, dit-il ; nous irons tous ensemble.

Gontran fit un signe au docteur, qui comprit.

Cinq minutes après Gontran, Rupert et le commissaire retournaient à Corbeil, et Lucienne, Bernard, Hélène et Noémie couraient au grand trot de deux chevaux sur la route de Champcueil.

XVI

Sur un Volcan

Tandis que le trio des jeunes femmes s'envolait vers Champcueil, Gontran et Thomas Rupert, conduits par le commissaire de police, revenaient sur Corbeil.

Le chef du parquet n'était plus à son poste ; il fallut aller le déranger chez lui. Chose grave.

En entendant les noms des personnalités qui demandaient la faveur d'une audience, il fit savoir qu'il recevait.

Le commissaire de police rendit compte de ce qui s'était passé, esquissant les mots trop directs pour ne déplaire à personne.

Le banquier se plaignit amèrement que l'ordre formel de M. le procureur n'eût pas été exécuté.

— En effet, dit le procureur au commissaire, vous deviez avant tout remettre à monsieur la personne de son épouse.

— Mais, monsieur, répondit le commissaire embarrassé, je n'ai pas eu l'honneur de voir cette dame, et ensuite M. le docteur me l'a défendu au nom de la science et de l'humanité, p is M le comte de Chavenay, en vertu d'une accusation sérieuse contre M. Rupert.

— [Cela n'empêchait pas d'exécuter l'ordre.

— J'ai peut-être eu tort, mais toute chose restant en état, j'ai jugé utile et convenable de vous en référer comme à mon chef hiérarchique.

— Sans doute, sans doute, fit le procureur, fort perplexe. Monsieur le comte soutient donc son accusation contre M. Rupert ?

— Absolument, dit Gontran.

— Et M. Rupert soutient qu'il est innocent ?

— Je le jure ! fit le banquier avec onction.

— Diable ! diable.

Et M. le procureur se disait :

— Si j'arrête le banquier à tort, il m'en cuira, car le gallard a de la monnaie qui lui a créé de hautes relations dans le monde ; d'autre part, si je débouge le comte, qui est très noblement apparenté, je ne risque pas moins ; que faire ?

Et il feuilletait, pour la forme, un pauvre vieux code qui ne pouvait pas lui répondre grand chose.

Tout à coup, sa figure s'illumina.

— Pardieu ! s'était-il dit, le commissaire a été malin, soyons-le aussi.

Et tout haut, avec un grand sérieux ;

— Monsieur le comte de Chavenay maintient son accusation ?

— Oui, monsieur.

— Vous voudrez bien monsieur le comte, m'adresser votre plainte par écrit, dès demain, portant votre signature.

— Parfaitement.

— Quant à vous, M. Rupert, votre demande en restitution de votre épouse est toute naturelle, mais je ne puis me mettre à votre disposition d'une façon active, qu'avec une ordonnance du juge. Veuillez donc présenter votre requête soit à M. le président du tribunal civil

de Paris, soit à celui de Corbeil, vous avez le choix. D'ici là, j'en référerai à M. le procureur général, sans l'avis duquel il me sera difficile de donner à cette affaire une solution satisfaisante.

Et avec un geste non équivoque :

— Messieurs, je suis votre serviteur. Ce qui voulait dire : — Allez-vous-en. Gontran était satisf